



CHALLENGE DE TIR DES VOSGES DU NORD

Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier

RÈGLEMENT

Article 1 – Article préliminaire

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes inscrites et participant au Challenge de tir des Vosges du Nord. En procédant à leur inscription, elles reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent dans son intégralité.

Article 2 – Conditions d'inscription

Seuls pourront s'inscrire et participer au Challenge de tir des Vosges du Nord les titulaires d'un permis de chasser validé pour la saison 2024/2025, accompagné de l'attestation d'assurance couvrant la période de chasse 2024/2025 ou détenteur d'une licence de tir validée pour l'année en cours.

Chaque inscrit devra présenter la validation de son permis de chasser et l'attestation d'assurance ou sa licence de tir au plus tard à son arrivée au Challenge de tir, et ce avant toute participation aux épreuves. En cas de défaut, l'inscrit se verra refuser l'accès au Challenge de tir. Les sommes versées à l'inscription ne seront pas remboursées.

Le Challenge de tir est limité à 80 personnes. Seuls les 80 premiers inscrits pourront participer. Sont considérées comme participant au Challenge de tir, les personnes qui auront retourné leur bulletin d'inscription accompagnée du règlement ou inscrite au Challenge via le site internet Hello Asso : <https://www.helloasso.com/associations/association-bas-rhinoise-de-grand-gibier/evenements/challenge-de-tir-abrcgg-2024-14-septembre-2024>

Toute inscription est définitive et de ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 3 – Armes, optiques et munitions autorisées

Pour le tir à la carabine, sont autorisées :

- Toutes les lunettes et tous les systèmes de visée,
- Tous les calibres développant une énergie cinétique supérieure ou égale à 1500 joules à 100 mètres (ex. min 243 winchester)

Ne sont pas autorisées :

- **Les carabines de type Match Compétition**
- **Les trépieds / bipieds béquilles et toute aide au maintien de la carabine de chasse**
- **Aucun élément permettant l'évaluation des distances n'est autorisé.**

Pour le tir à l'arc, sont autorisées :

- Les arcs de chasse conformes à la législation
- Les flèches munies exclusivement de pointes d'entraînement

Des arcs pourront être fournis par l'ACABR. Les Arcs personnels sont autorisés

Article 4 – Catégories

Trois catégories sont ouvertes :

- Une catégorie jeune mixte (de 16 à 23 ans révolus)
- Une catégorie femme (24 ans et plus)
- Une catégorie homme (24 ans et plus)
- Équipe mixte de 3 personnes.

Article 5 – Typologie des épreuves

Les épreuves se dérouleront au club de tir « La licorne » de Dettwiller rue du Canal à 67490 DETTWILLER.

Le challenge de tir sera composé de :

Épreuve Tir à 100 m sur cible « fléchettes »

Épreuve Quizz « Grand gibier » « Sylviculture » & « UNUCR indices de recherches »

Épreuve Tir 50 m cible “ Vos Limites Sanglier ”

Épreuve Tir « Traque Affut »

Épreuve Tir à l'arc (Organisée par l'ACABR)

Épreuve Balltrap – (Organisée par le stand de tir de La Licorne)

Une épreuve supplémentaire sera ouverte aux compétiteurs exæquos.

Article 6 – Calcul des points

Cet article détaille le déroulement de chaque épreuve et le nombre maximum de points pouvant être obtenus :

Toutes les épreuves de tir seront limitées strictement à **4 minutes par participant**.

100 m sur cible Fléchettes taille de la cible A3 : tir de 6 cartouches pour un nombre maximum de 60 points.

- Le tir hors zone extérieur sera décompté à – 20 points (négatif).
- En cas de tir sur la corde les points les plus défavorables seront comptabilisés.
Exemple « Corde entre le +10 et le -5) le participant comptabilisera -5 points
- Le tireur est libre de s'arrêter à tout instant. Il n'est pas obligé de tirer les 6 cartouches.

Le maximum de points pour l'épreuve est de 60 points (10+10+10+10+10+10)

Quiz « Grand gibier, UNUCR et Sylviculture » :

- Questions sur les différents thèmes du Brevet Grand Gibier, Recherche du Gibiers blessés et sur la Forêt (reconnaissance des espèces) pour un nombre maximum de 60 points.

50 m cible “Vos Limites Sanglier” taille de la cible A3 :

- Tir jusqu'à 10 cartouches de la cible la plus grande a la plus petite.
- À chaque cible correspondent un nombre de points (cible n° 2 = 2 points - cible n°9= 9 points), la dernière cible (n° 10) rapporte 15 points.
- Pour valider les points, le tir doit s'effectuer dans l'ordre croissant des cibles (de 1 à 10) .
- Le tir hors zone sera décompté à – 20 points (négatif).
- Un tir sur la corde sera également décompté à – 20 points (négatif).
- Le tireur est libre de s'arrêter à tout instant. Il n'est pas obligé de tirer les 10 cartouches

Le maximum de points pour l'épreuve est 60 points (1+2+3+4+5+6+7+8+9+15)

Épreuve de la « Traque Affut » taille de la cible 20 cm (Sur cible électronique)

- Tir depuis un mirador de battue sur deux cibles placées à 30m et 60m environ. 6 tirs à des distances tirées au hasard.
- La distance sera tirée déterminée par l'aiguille de la roulette, 30m où 60m,. La roulette sera actionnée par les moniteurs ou des membres du même lot de tireurs.
- Le tir est debout depuis le mirador, à bras franc tir. Les 6 tirs sont obligatoires.

Le maximum de points pour l'épreuve est 60 points (10x6). La lumière verte de la cible électronique indique la réussite d'un tir.

Tir à l'arc :

Organisation ACABR pour un nombre maximum de 60 points.

Balltrap:

- Tir de sur 6 plateaux pour un max de 60 points.
- Plateau cassé avec une cartouche donne 10 points, avec le deuxième cartouche 5 points.

Épreuve complémentaire Spéciale (en cas d'égalité), le vainqueur sera celui qui aura le score le plus haut en pourcentage.

Organisation de la journée du Challenge par participant

Les épreuves se dérouleront tout un long de la journée. Les participants sont convoqués à partir de 8h du matin.

Cette information se fera par voie électronique (e-mail), les participants doivent obligatoirement transmettre leur adresse mail lors de l'inscription.

Article 8 – Résultats

Les résultats sont proclamés à l'issue de la journée du Challenge de tir.

Article 9 – Loterie

Un tirage au sort, parmi les participants au Challenge de tir, sera effectué à l'issue de la journée du Challenge pour remporter une carabine de chasse. Si le participant dont le numéro a été tiré au sort est absent, le lot sera remis en jeu et un nouveau tirage sera effectué immédiatement. Seuls les tireurs peuvent participer à ce tirage au sort.

Des tickets de tombola seront vendus pendant la journée du Challenge. Cette loterie ouverte à toutes les personnes présentes, est indépendante de celle pouvant emporter une carabine mentionnée au paragraphe précédent.

Article 10 – Responsabilité

Il est rappelé à chaque participant qu'il devra manier les armes selon les règles de sécurité usuelles et qu'il demeure responsable personnellement et individuellement de son tir lors de cette journée du Challenge de tir.

Tous les déplacements doivent se faire avec une arme déchargée, culasse ouverte et rangée dans l'étui. Le chargement de l'arme se fait uniquement sur instruction du commissaire de l'épreuve.

En cas de manquement aux règles de sécurité ou comportement dangereux le participant sera exclu immédiatement et définitivement du Challenge sur décision d'un moniteur de tir ou du président. Cette exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 11 – Limitation Gagnant par catégories

Un gagnant « 1^{er} place par catégorie » ne pourra pas être gagnant plus de 2 années successives. En cas de victoire, pour une troisième année successive c'est le deuxième arrivant qui sera désigné vainqueur du Challenge dans sa catégorie. Ceci dans le but de maintenir la motivation des participants.

Article 12 – Alcool

La consommation d'alcool est strictement interdite pendant la durée du Challenge, sauf lors du vin d'honneur servi à l'issue des épreuves. Aucune boisson alcoolisée ne sera servie à la buvette et aucun participant ou accompagnant n'est autorisé à amener et ou consommer de l'alcool au club de tir pendant la durée du Challenge, y compris lors de la pause déjeuner. Tout manquement fera l'objet d'une exclusion immédiate et sans appel.